

Reynders et De Clerck chargent Armand De Decker dans le Kazakhgate

Le vice-Premier MR et l'ancien ministre de la Justice ont démenti avoir trempé dans le Kazakhgate.

Le vice-Premier ministre MR et ministre des Affaires étrangères Didier Reynders – à l'époque ministre des Finances – a démenti vendredi tout lien avec le Kazakhgate et tout contact en rapport avec ce dossier et avec ses principaux acteurs dont les anciens conseillers de l'ex-président français Nicolas Sarkozy, Claude Guéant et Jean-François Étienne des Rosaies.

Reynders a confirmé devant la commission d'enquête de la Chambre sur la transaction pénale élargie, avoir eu un entretien au Sénat avec le vice-président Armand De Decker et l'avocate française Catherine Degoul, mais il portait sur la situation de l'ex-vice-président congolais Jean-Pierre Bemba détenu par la Cour pénale internationale à La Haye.

Armand De Decker a pour sa part travaillé avec Me Degoul à la demande de l'Élysée dans un dossier visant à sortir le trio Chodiev et consorts de leurs ennuis judiciaires en Belgique, la France étant en négociations commerciales avec le Kazakhstan. Il est notamment intervenu auprès du ministre de la Justice de l'époque, Stefaan De Clerck.

«L'implication de M. De Decker dans le dossier est assez claire», a déclaré Didier Reynders qui, dans la foulée de l'ex-Premier ministre Yves Leterme, a indiqué que «si on avait su, on en aurait parlé aux autorités françaises».

De son côté, l'ancien ministre de la Justice, Stefaan De Clerck (CD&V), a indiqué vendredi avoir proposé un rendez-vous à son domicile à l'ancien président du Sénat Armand De Decker le dimanche 20 février 2011, après que ce dernier l'avait sollicité à propos d'un «dossier urgent» le jeudi 17. Il dit avoir proposé le

rendez-vous à De Decker par «courtoisie» à l'égard d'un ancien ministre. Cependant, une fois mis au courant du fond du dossier, «j'ai dit à Armand De Decker, stop c'est inacceptable», s'est souvenu vendredi Stefaan De Clerck devant la commission d'enquête.

Il a alors expliqué aux deux avocats qu'un ministre ne pouvait pas intervenir dans des dossiers. Stefaan De Clerck a affirmé n'avoir parlé à personne de la démarche d'Armand De Decker, pas même au Premier ministre Yves Leterme, par peur de le «contaminer». Il se souvenait en effet de l'affaire Fortis et des problèmes de séparation des pouvoirs.

BELGA

«L'implication de M. De Decker dans ce dossier est assez claire.»

DIDIER REYNDERS
MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES